



Montreuil, 12 janvier 2016

**Madame Najat VALLAUD-BELKACEM**  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS cedex 07 SP

Madame la Ministre,

Les discussions du chantier métiers menées dans le cadre du GT15 consacré aux personnels GRETA, ont montré votre volonté de parvenir à un cadre législatif sécurisant pour ces personnels.

Or le Conseil d'Etat vient de rendre un arrêt, en date du 16 décembre 2015, remettant en cause la CDIsation des formateurs Greta au bout de 6 ans d'exercice en tant que contractuels de l'Education nationale. L'application de cette jurisprudence pourrait aboutir au maintien de nos collègues dans une précarité permanente, voire à l'impossibilité de prolonger les contrats, d'autant que l'accès à la titularisation ne garantit pas à ces personnels de retrouver un poste de même nature que celui qu'ils occupaient en tant que non titulaires.

Pour remédier à cette carence, il est nécessaire de revenir sur le dernier alinéa de l'article 6Bis de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, introduit par l'article 37 de la loi Sauvadet du 12 mars 2012 : « Seul le premier alinéa s'applique aux contrats conclus pour la mise en œuvre d'un programme de formation, d'insertion, de reconversion professionnelle ou de formation professionnelle d'apprentissage. »

Nous vous demandons donc de proposer l'abrogation de cet alinéa.

Persuadés que vous partagez notre volonté de donner à nos collègues un signal fort en leur fournissant des garanties permettant le développement d'un service public de qualité dans le cadre de la mission de formation continue de l'Education nationale réaffirmée par la loi de refondation de l'école, nous ne doutons pas que vous donnerez une suite favorable à cette requête.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour l'intersyndicale :

*Patrick Désiré,*  
Secrétaire général de la CGT Educ'action

**CONTACTS :**

**CGT Educ'action** : Catherine Prinz – 06 85 27 39 17 – [prinz@lorraine.cgt.fr](mailto:prinz@lorraine.cgt.fr)  
**FNEC-FP FO** : Hubert Raguin – 06 81 08 29 04 - [fnecfp@fo-fnecfp.fr](mailto:fnecfp@fo-fnecfp.fr)  
**FSU** : Xavier Marand - 06 88 16 00 37 - [xavier.marand@snes.edu](mailto:xavier.marand@snes.edu)  
**SGEN-CFDT** : Vincent Bernaud – 06 81 26 75 07 - [vbernaud@sgen.cfdt.fr](mailto:vbernaud@sgen.cfdt.fr)  
**SNALC-FGAF** : Anne-Marie Le Gallo-Piteau - 06 08 43 31 12 - [am.legallopiteau@snalc.fr](mailto:am.legallopiteau@snalc.fr)  
**SNLC-FAEN** : Christophe Cléry – 06 66 21 71 07 – [ch.clery@ac-lille.fr](mailto:ch.clery@ac-lille.fr)  
**SUD Education** : Stéphanie Parquet-Gogos – 06 17 54 04 38 – [stephanie.parquet-gogos@ac-orleans-tours.fr](mailto:stephanie.parquet-gogos@ac-orleans-tours.fr)  
**UNSA Education** : Samy Driss – 06 82 58 10 08 – [samy.driss@unsa-education.org](mailto:samy.driss@unsa-education.org)